



## AMAP Ousse

### Assemblée Générale 2025

Jeudi 16 octobre 2025

### Rapport Moral et financier 2024/2025

# **Sommaire**

1. L'association AMAP OUSSE
2. Organisation au 22/09/2024
3. Rapport d'activité 2023/2024
4. Focus Contrat Légumes
5. Perspectives
6. Bilan financier
7. Questions diverses

## **1. L'association**

L'AMAP Ousse est une association Loi 1901 fondée en 2008 par un groupe de consommateurs engagés désireux de s'investir dans le fonctionnement d'une AMAP avec l'appui actif de Jean-Marc Larqué maraîcher bio à Assat.

## **2. Organisation au 22/09/2024**

En date du 15/10/2025, veille de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025, l'association est structurée avec

- Un bureau composé de 3 membres

- Estelle Mathias, secrétaire, élue lors de l'AG du 21 septembre 2023
- Nathalie Codato, trésorière, réélue lors de l'AG du 21 septembre 2023
- Julien Guérin, président, élu lors de l'AG du 21 septembre 2023

- Un réseau de référents contrats

- Joana Beigbeder (Plants / Savons / Bougies)
- Anne-Marie Calas (Fromage de Chèvre)
- Anne Catté (Pleurotes et Shitake / Pommes & Kiwis)
- Nathalie Ciccia (Jurançon, Miel)
- Nathalie Codato (Légumes / Produits Laitiers)
- Julien Guérin (Champignons de Paris, Pain)
- Dominique Hourie (Bière, Sorbets)
- Sylvie Laboudigue (Agrumes, Avocats, Mangues)
- Claire Lassus Jacquet (Pâtes)
- Stéphanie et Gaël Lefeuvre (Huile d'Olive)
- Estelle Mathias (Truite / Noisettes)
- Geneviève Michelet (Spiruline)
- Frédéric Monclin (Œufs)

- Gwendoline Sanjuan (Volailles)
- Alexandra Tomasin (Fromage de Vache et Brebis / Raisins)
- Stéphanie Zapatero (Porc)

Le réseau des référents est évolutif en fonction de l'arrivée de nouveaux contrats, de la non-reconduction de certains et des envies et besoins de chaque famille adhérente de l'AMAP. L'évolution de l'équipe des référents se fait sur base du volontariat et n'est pas soumise à un vote formel de l'AG.

### **3. Rapport d'activité 2024/2025**

A la suite d'un exercice 2023/2024 marqué par un changement de bureau, la fin de contrats historiques (notamment un changement de producteur de légumes avec l'arrêt d'activité de Jean Marc Larqué) et la poursuite de la baisse du nombre d'adhérents, l'objectif pour cette dernière année était de stabiliser la situation au niveau des adhésions et de redynamiser l'offre de contrats afin de pouvoir attirer et fidéliser de nouvelles familles.

#### **Adhésions**

Evolution des adhésions (sur la base des données d'adhésions validées dans AMAPJ)

\*Hiver 2022/2023 : 53

\*Eté 2023 : 53

\*Hiver 2023/2024 : 47

\*Eté 2024 : 45 (7 non-renouvellements et 5 arrivées vs période hivernale)

\*Hiver 2024/2025 : 43 (4 non-renouvellements, 1 arrivée)

\*Eté 2025 : 40 (4 non-renouvellements, 1 arrivée vs période hivernale)

Eu égard à notre fonctionnement par contrat semestriels, on est toutefois sur un nombre de 44 adhérents sur l'exercice 2024/2025 (contre 52 l'an dernier).

La poursuite de la baisse du nombre d'adhérents est réelle. Compte tenu des échanges que nous avons pu avoir avec certaines des familles ayant quitté l'AMAP, les raisons invoquées pour leur départ sont multiples

- Horaires de distributions vs contraintes personnelles et professionnelles
- Problèmes rencontrés autour du contrat légumes en 2024
- Coût des produits vs inflation subie depuis trois ans

## **Consommation**

Les consommations sont très variables d'une famille à l'autre. Le nombre de contrats sur la période qui se termine varie de 1 à 12 avec une moyenne de 6.8, chiffre là aussi en légère baisse par rapport à l'an dernier.

En ce qui concerne les contrats par producteurs, le minimum est de 1, le maximum de 34, avec une moyenne de 14... mais un écart type de 10 : il y a en fait une proportion limitée de producteurs servant un nombre « moyens » de familles (33%) et autant avec peu (<10) ou un grand nombre (>20) de contrats.

Sur nos 21 producteurs actuels,

- 4 fournissent moins de 5 familles
- 4 fournissent entre 6 et 10 familles
- 7 fournissent entre 10 et 20 familles
- 2 fournissent entre 20 et 25 familles
- 4 fournissent plus de 25 familles

## **Activité**

Nous avons dû arrêter ou a minima en suspens plusieurs contrats importants, en général du fait du producteur

- Légumes : arrêt de la collaboration avec la précédente maraîchère
- Huile de Lin (arrêt d'un commun accord face au manque de volume)

D'autres contrats ont par ailleurs été créés grâce à la ténacité et aux contacts de certains de nos membres

- Sorbets
- Huile d'Olive
- Légumes (avec une nouvelle maraîchère)
- Bougies
- Bûches glacées et yaourts au lait de brebis (à venir cet hiver)

En outre, certains producteurs ont élargi les propositions de produits faites aux familles adhérentes de l'AMAP (nouveaux pains, crèmes dessert, tartinades de truite...)

## **Organisation des distributions**

Comme cela avait été revalidé lors de l'AG 2024, les distributions ont donc dorénavant lieu de 19h00 à 19h45.

Il est toujours demandé aux familles adhérant au contrat légumes d'assurer dans la mesure du possible au moins une distribution par semestre (aide à la mise en place, gestion du classeur, aide au rechargement), pendant 1 heure (de 18h45 à 19h45).

Nous vous rappelons qu'avec le site AMAPJ, vous pouvez vérifier votre planning de livraison au pas de la semaine.

## **4. Focus Contrat Légumes**

Le contrat légumes et la clé de voûte de la quasi-totalité des AMAP françaises et nous ne pouvions nous passer d'un point détaillé sur les événements traversés ces deux dernières années.

Depuis la création de l'AMAP jusqu'au printemps 2024, nous avons travaillé avec Jean Marc Larqué.

Celui-ci nous avait fait part fin 2023 (ainsi qu'aux 5 autres AMAP de la région paloise avec qui il travaillait) de sa volonté d'arrêter et avait réuni l'ensemble des AMAP concernées à Assat en début 2024 pour expliquer sa décision.

Un sondage avait soumis aux amapiens adhérents de l'époque et avait permis d'identifier des tendances fortes :

- Maintien du mode marché tel qu'on le connaissait privilégié
- Possibilité d'augmenter un peu le contrat mini sous réserve de qualité et de quantité
- Compréhension des difficultés possibles en hiver mais nécessité de maintenir une distribution même limitée.

Nous avons été en contact avancé avec 6 exploitations (de nombreux autres maraîchers nous ayant éconduit pour des questions de distances), notamment grâce au soutien du CIVAM

Deux des maraîchères contactées avaient finalement décidé de travailler avec d'autres AMAP (Artigueloutan et Serres-Castet) et deux autres n'ont finalement jamais confirmé leur intérêt. A l'issue des discussions poussées avec les deux dernières maraîchères en lice qui présentaient des profils très intéressants, le bureau avait finalement décidé de travailler avec Alison Wilczynski, dont l'exploitation est basée à Lescar avec le soutien de la Ceinture Verte et qui à l'époque présentait plus de confiance en sa capacité à fournir notre AMAP.

Alison cochant toutes les cases : jeune maraîchère bio, avec une exploitation récente et en développement, travaillant à la main et ok pour maintenir une approche marché avec nous. A l'issue de notre première période ensemble, les retours sur la qualité des légumes étaient très positifs et nous souhaitons pérenniser cette relation.

Néanmoins, alors que le nombre de contrats légumes étaient déjà en baisse, l'hiver qui a suivi a été très compliqué

- Annonce de l'impossibilité de servir l'AMAP sur près de trois mois
- Peu d'intérêt manifesté sur les solutions proposées par le bureau pour une aide spot par d'autres maraîchers locaux
- Discussion autour des difficultés de gestion de la production avec le mode marché vs ses autres débouchés.

Face à ces difficultés et à l'annonce par plusieurs amapiens de ne pas renouveler leur engagement sur le contrat légume, le Bureau a pris la difficile décision de stopper le partenariat avec Alison et reprendre contact avec la seconde maraîchère avec qui les échanges avaient été prometteurs. C'est ainsi que Vanessa Labourie, exploitante de la Ferme du Pradet basée à Ouillon nous a rejoint, d'abord en dépannage sur la fin de la période hivernale, puis avec un contrat classique depuis le printemps, à la grande joie de tous les amapiens qui se régalaient avec ses produits.

## **5. Perspectives**

Pour cette fin d'année 2025 et l'année 2026, il reste encore pas mal de pain sur la planche.

D'un point de vue administratif, le projet de changement de banque a pris du retard mais est toujours à l'ordre du jour.

Du point de vue des contrats, nous cherchons toujours

- A relancer le contrat Champignons de Paris avec l'ESAT de Madiran (si possible dès cet hiver)
- A trouver de nouveaux producteurs pour remplacer la ferme Larqué sur les fraises, les framboises et les asperges
- A trouver un nouvel éleveur avec qui travailler pour la viande bovine
- A trouver un éleveur ovin pour la viande d'agneau
- A trouver un nouveau producteur pour le contrat farine
- A continuer la diversification de nos contrats de fruits
- A poursuivre la diversification des produits « tiers »

Enfin, les membres du bureau se sont récemment penchés sur les statuts de l'Association qui datent de la création de l'AMAP. Au cours de l'année 2026 une modification des statuts et l'adjonction d'un règlement intérieur sera proposé afin d'être plus en lien avec notre fonctionnement actuel. Cela passera par l'organisation d'une AG extraordinaire au printemps 2026.

## **6. Rapport financier**

Détail des compte au 01/09/2025 :

Solde compte courant : 697,73€

Solde Livret Bleu association : 529,84€

Soit au total : 1227,57€

Les fonds sont exclusivement issus des cotisations des adhérents, à hauteur de 5€/saison.

Les dépenses engagées sont liées aux frais d'assurance, aux événements organisés ponctuellement (Noël, galette des rois, AG...) et à l'achat de fournitures (tableau, stylos...)

## **7. Questions diverses**

En réponse à une question posée au moment de l'AG :

Le chiffre d'affaire généré par Amapousse, pour l'ensemble des producteurs est de :

- 71725,10€ en 2023

- 66086,65€ en 2024

- 52943,35€ en 2025, en date du 16/10/2025.